

Garde à vue: le bras de fer entre policiers et médecins

Le 10 octobre à 06h00 par charentelibre.fr

Mardi, un adolescent multirécidiviste a été remis en liberté suite à un problème de certificat médical. Conséquence du conflit entre médecins et autorités judiciaires sur l'examen des gardés à vue.



Louis-Adrien Delarue est en tête des médecins frondeurs. Il est sans équivoque: «Les policiers se sont foutus de moi.». PHOTO/Photo archives Renaud Joubert

C'est un conflit qui fait des étincelles depuis le 8 juin. Mais mardi, il s'est embrasé sous l'effet d'une remise en liberté en forme de goutte d'eau que les services de police ont du mal à avaler. Ou d'une provocation que les médecins ne digèrent pas. Toujours est-il que le bras de fer a abouti à la remise en liberté [dans l'après-midi d'un adolescent de 14 ans, multirécidiviste](#), en fugue de l'institut Tous-Vents à Angoulême, qui venait d'être pris le matin même en flagrant délit de vol à l'arraché à Ma Campagne.

Des passants lui avaient mis la main dessus alors qu'il tentait d'arracher le sac à main d'une jeune femme, au point de la jeter au sol. Interpellé, l'adolescent a été placé en garde à vue. Il a demandé à être examiné par un médecin. C'est un droit fondamental pour toute personne mise en garde à vue.

Or, depuis le 8 juin, les médecins du Grand-Angoulême ont entamé un mouvement de fronde pour remettre en cause le fonctionnement de ces examens. Désormais, ils réclament de recevoir des réquisitions en main propre, à leur cabinet ou sur leur lieu de travail.

«Cela fait dix ans que l'on réclame une modification du système et que ça ne donne rien. C'est pour ça qu'on a entamé ce mouvement, avec la volonté de gripper le système, tout en restant dans le cadre de la loi», décrit Louis-Adrien Delarue, généraliste frondeur à

Angoulême et secrétaire du Cercle des médecins omnipraticiens du Grand-Angoulême (CMOGA).

«Ils se sont foutus de moi»

Mardi, c'est lui qui était sur la liste de permanence. Le matin, il s'est fait remettre une première réquisition à son cabinet. *«J'ai examiné la personne et j'ai conclu que vu les conditions de l'examen, je ne pouvais pas me prononcer sur la garde à vue et je l'ai fait hospitaliser»*, dit-il.

Conclusion désormais systématique de tous les examens, ce qui oblige les policiers à emmener les gardés à vue aux urgences de Girac. *«Ca les enquiquine. Mais c'est pour nous faire entendre»*, assume le médecin.

Mais mardi, le ton est monté. En début d'après-midi, la deuxième réquisition est arrivée, pour l'adolescent voleur de sac. Après une discussion musclée avec un officier de police, Louis-Adrien Delarue se rend au commissariat. *«Ca s'était mal passé. L'officier qualifiait notre mouvement d'illégal»*, dénonce le généraliste. Il est venu au commissariat pour examiner l'adolescent... qui était déjà en route pour l'hôpital. *«Ils se sont foutus de moi, alors que j'ai interrompu mes visites chez mes patients pour répondre à la réquisition, tempête le jeune médecin, qui n'a donc pas refusé d'examiner le garçon. Je ne l'ai même pas vu!»* Et à l'hôpital, les urgentistes n'ont pas pris le relais. Faute de certificat médical, l'adolescent a été remis en liberté.

Hier, l'incident a mis sur les dents toutes les parties. Surtout que les braises sont incandescentes depuis des semaines.

D'un côté, les syndicats de médecins refusent d'endosser seuls le poids de l'examen des gardés à vue. En Charente, le problème ne se pose qu'à Angoulême. *«Il n'y a pas assez de médecins. On refuse déjà des patients car nous sommes débordés dans nos cabinets. Pourquoi ne pas intégrer les médecins de la Sécu, ceux de la médecine du travail et les internes de l'hôpital pour mieux répartir cette charge?»*, interroge Louis-Adrien Delarue, soutenu par deux syndicats nationaux.

Au commissariat d'Angoulême, la pilule ne passe pas. *«En vingt ans de police, je n'ai jamais vu une telle situation»*, dénonce Nicolas Rambour, délégué départemental du syndicat Synergie-Officier. Qui prend des pincettes: *«On ne juge pas les motivations des médecins. Mais ils sont soumis comme nous à une obligation de service public. Là, le service public est rompu.»*

«Pas assez de médecins»

Chancellerie et ministère de la Santé ont été saisis. Des dizaines de réunions ont eu lieu depuis le mois de juin pour trouver une issue à la crise. La création d'une unité médico-judiciaire a été évoquée. Son coût: 500.000 euros l'année. Au regard de la santé des finances de l'État, cette solution a été écartée.

Patrice Camberou, le procureur de la République, reste ferme: *«C'est une question de garantie des libertés individuelles. Un schéma très précis a été mis en place en 2010. Le problème, c'est que ces médecins veulent sortir de ce schéma.»*

Pour sortir de l'ornière, le procureur en appelle à l'Ordre des médecins. *«Que l'Ordre nous fournisse une liste de médecins mobilisables pour les gardes à vue. Et si l'ordre local n'est pas en capacité de le faire, ça mérite alors un recadrage de l'Ordre national des médecins.»*

Président de l'Ordre départemental des médecins, le Dr Michel Bacquart botte en touche. *«Ce n'est pas à la permanence des soins de s'occuper des gardés à vue.»* Il rappelle en outre une loi de 2002: *«Un médecin a l'obligation d'assister un patient en danger de mort. S'il n'y a pas de danger vital, le médecin n'a pas l'obligation de se déplacer.»*

Il recentre le débat sur un problème bien plus large. *«Il y a de moins en moins de médecins et le temps médical n'est pas extensible. C'est ça le vrai souci.»*